

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2016**

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, jeudi ,le 20 octobre 2016 à 19h.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs les conseillers Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

\*\*\* Monsieur Renaud Fortin prend son siège à 19h 15.

**RÉSOLUTION 226-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 227-2016 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU QUE** : l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 228-2016 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** : la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière présente un projet de construction d'une passerelle au-dessus de la rivière traversant le parc municipal et permettant l'accès au versant sud de la rivière aux piétons et aux vélos, où sera installé des aires de repos et tables de pique-nique;

**ATTENDU QUE** : ce projet répond aux actions inscrites dans la politique familiale de la municipalité favorisant l'activité physique ;

**ATTENDU QUE** : la beauté de l'environnement paysager est un élément central dans la mise en valeur du site favorisant l'attrait touristique;

**ATTENDU QUE** : le visiteur recherche la variété des services touristiques tels que l'hébergement, restauration, activité de plein air souvent inclus et se trouvant sur un même site;

**ATTENDU QUE** : ce projet permettra l'accès aux visiteurs et adeptes de plein air à la diversité des services à proximité du parc municipal offert par des organismes ou entreprises;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement d'appuyer le projet de la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière présenté au Fonds de développement rural et la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière consent à ce que l'enveloppe réservée pour la municipalité au FDR soit utilisée, et par ailleurs, confirme son

engagement à payer sa part des coûts admissibles pour un montant de **6,475\$\$**.

**RÉSOLUTION 229-2016 MODALITÉS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ**

ATTENDU QUE : suite à une demande de l'acheteur potentiel du dépanneur et station-service en regard du versement de l'aide financière;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger et secondé par monsieur Pascal D'Astous et accepté à l'unanimité de conserver les modalités du versement de l'aide financière incluses au programme d'aide financière aux entreprises du secteur privé adopté le 3 octobre 2016.

**RÉSOLUTION 230-2016 BRIS DU CAMION CHEVROLET 1998**

ATTENDU QUE : l'huile du moteur se répand dans le prestone et que le moteur du camion a 300,000km à son actif;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement d'acheter un moteur usagé reconditionné au coût de **1,500\$** afin de conserver ce camion pour le service-incendie.

**RÉSOLUTION 231-2016 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE PRODUITS PÉTROLIERS**

ATTENDU QUE : le total des achats en produits pétroliers est supérieur à 25,000\$ par année;

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron ,appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de procéder par appel d'offres par invitation écrite auprès de Pétroles BSL, Pétroles Chaleurs et Gaz-O-Bar ,Esso pour l'achat de produits pétroliers dont l'ouverture des soumissions sera faite à la séance de décembre 2016.

●●● Au sujet de la demande des contribuables du rang 4 ouest pour le déneigement du chemin, le conseil attend la proposition de la municipalité de Saint-Fabien suite à la rencontre du 17 octobre dernier.

**RÉSOLUTION 232-2016 EMPLOYÉ POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière ne dessert plus la municipalité de St-Valérien;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** monsieur Fernand Caron ,appuyé par madame Julie D'Astous et résolu d'embaucher monsieur Mathieu Cimon 12h/semaine pour la collecte des matières résiduelles et les travaux de déneigement à compter du **15 décembre 2016**.

**RÉSOLUTION 233-2016 SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** : suite à la requête de la directrice générale, il est requis d'établir le salaire de celle-ci avant la préparation du budget de l'année 2017;

**Il est proposé par** monsieur Pascal D'Astous ,appuyé par madame Julie D'Astous et résolu unanimement d'établir le taux du salaire qui sera en vigueur à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2017 en référence au document **006** annexé au journal des salaires.

**RÉSOLUTION 234-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Fernand Caron , appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 22h.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger  
Dir.gén & sec/trésorière